

Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs



cpnef:sv
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT



L'EDEC spectacle vivant 2014-2017 : l'accompagnement des entreprises et des salariés

DGEFP, DGCA, CPNEF-SV, Audiens, Afdas



Avignon | Maison professionnelle | 11 juillet 2016 | ISTS | salle des commissions | 14h30-16h30
Afdas | Béatrice de Fournoux

1- Présentation de l'accord EDEC national

1.1- Contexte sectoriel

Diagnostic emploi/formation :

- Un écosystème structurellement fragile
- Dynamisme et hétérogénéité des entreprises
- Des restrictions budgétaires des pouvoirs publics qui creusent les déséquilibres
- Une hausse des effectifs salariés et un creusement des inégalités
- Un marché du travail très instable et volatile
- De l'activité sporadique à la précarité : une problématique revisitée par la pluriactivité
- L'ampleur de la pluriactivité interroge les frontières du spectacle vivant
- Une forte spécificité de l'offre de formation professionnelle
- Des résultats d'insertion à l'issue des formations professionnelles inégaux

Source :

Actualisation du Contrat d'études prospectives du spectacle vivant,

Diagnostic comparé de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle 1997 – 2014

CPNEF-SV – OPMQC-SV / Cereq téléchargeable : www.cpnefsv.org

1- Présentation de l'accord EDEC national

1.2- Une mobilisation inédite

- Un co-engagement de l'Etat et de la branche sur plus de 10 ans (de 2006 à 2017)
- Des objectifs partagés répondant à une dynamique de changement
- Un plan d'action concret ayant abouti à des solutions nouvelles
- Une démarche nationale et régionale, articulée aux cadres et dispositifs existants

1- Présentation générale de l'accord EDEC national

1.3- Les accords et plans d'actions

Le premiers accord EDEC national du spectacle vivant

- 2006 : Accord national EDEC, entre la DGEFP, la DGCA et la CPNEF-SV,
- 2007 : Phase prospective
Etude sur la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la gestion des âges
- 2009 à 2011 : Accord ADEC , entre la DGEFP, la DGCA, la CPNEF-SV, l'ANACT, l'Afdas, le CMB et Audiens
 - Axe 1 Améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi/formation – CPNEF-SV
 - Axe 2 Optimiser les pratiques d'emploi - ANACT
 - Axe 3 Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels - Afdas
 - Axe 4 Développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité des salariés - CMB

Le second accord EDEC national du spectacle vivant

- 2014 à 2017 : Accord national EDEC, entre la DGEFP, la DGCA, la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens
 - Axe 1 Développer l'appui-conseil aux très très petites entreprises pour pérenniser leur activité
 - Axe 2 Accompagner les mobilités et l'évolution professionnelle des salariés pour sécuriser les parcours

2. L'Afdas est l'organisme relais pour la mise en œuvre des actions

Au niveau national 2 actions sont mises en œuvre :

1. Une prestation de bilan de compétences spécifique

Pour accompagner et anticiper les mobilités et l'évolution professionnelle des salariés, au sein ou en dehors du secteur

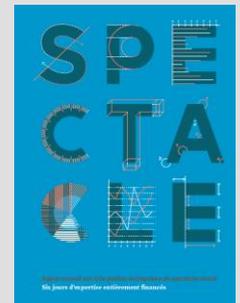
750 professionnels bénéficiaires prévus sur les 3 années de l'accord.



2. Un dispositif d'appui conseil aux petites entreprises du spectacle vivant

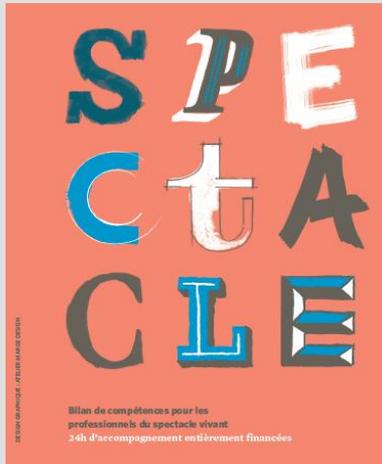
Un accompagnement sur mesure pour assurer leur consolidation et leur développement.

500 entreprises bénéficiaires prévues sur les 3 années de l'accord.



Le bilan de compétences professionnel du spectacle vivant

Pour accompagner et anticiper les mobilités et l'évolution professionnelle des salariés, au sein ou en dehors du secteur



- Pour qui ?
- De quoi s'agit-il ?
- Quel financement ?
- Quelle mise en œuvre ?
- Quels interlocuteurs ?

Le bilan de compétences professionnel du spectacle vivant

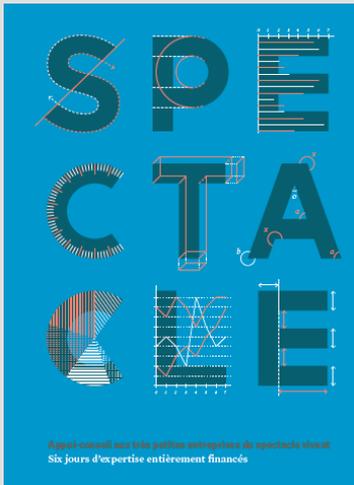
- Pour tous les salariés du Spectacle vivant quelle que soit la taille de l'entreprise
- Pour permettre aux salariés de faire le point sur leurs capacités et compétences ... et définir des actions à engager notamment des actions de formation
- Le coût pris en charge par l'Afdas par dossier de BCP-SV est fixé à 1800 euros HT pour une durée de 24 heures d'intervention, soit 75 euros / heure

Aucune participation financière ne pourra être demandée par les prestataires aux bénéficiaires

- Un bilan spécifique qui s'inscrit dans le processus du conseil en évolution professionnelle,
- Conduit par 37 prestataires retenus par l'Afdas

L' Appui Conseil aux petites entreprises du spectacle vivant

Un accompagnement sur mesure pour assurer leur consolidation et leur développement.



Pour qui ?
De quoi s'agit-il ?
Quel financement ?
Quelle mise en œuvre ?
Quels interlocuteurs ?
Quel calendrier ?

LES ENTREPRISES



Du spectacle vivant :

exploitant de lieu de spectacle, producteur, tourneur, diffuseur, prestataire technique.

codes APE : 9001Z, 9002Z ou 9004Z

- en **activité depuis plus de 3 ans**
- avec la **licence d'entrepreneur** de spectacle ou le **label** des prestataires de services techniques .
- **employant 1 à 10 salariés** en équivalent temps plein sur 2 des 3 derniers exercices.



L'appui conseil n'est pas destiné :

- aux individus porteurs de projets ,
- aux créateurs d'entreprises

LES SALARIES



Le salarié référent sur ce dispositif

➤ fonction de responsabilité et/ou d'encadrement



Cet accompagnement ne peut pas concerner uniquement :

- Les bénévoles ,
- Les gérants d'entreprise non salariés ,
- Les auto-entrepreneurs



Mais le binôme salarié/non salarié est possible voire recommandé selon les situations

Quelle durée ?

6 jours d'accompagnement , dont :

▶ **3** jours d'appui personnalisé

Lancement de l'accompagnement , appui personnalisé sur les 3 volets thématiques, production des 3 livrables (Diagnostic, Plan de développement, Plan d'action GPEC), conclusion de la démarche en présentiel

▶ **2** jours de partage de réflexion et d'expériences au sein d'un groupe d'entreprises

Accompagnement collectif sur les trois volets thématiques : partage de réflexion et d'expérience avec l'outil « guide TPE »

▶ **1** journée de « calage » (0,5 jour en amont et 0,5 jour post):

Au démarrage/ à distance, prise de contact de chaque entreprise inscrite, recueil des éléments de présentation de l'entreprise, échange sur l'outil d'auto-diagnostic, planification précise de l'accompagnement

À l'issue de l'accompagnement- à distance , bilan après enquêtes à 6 et 12 mois

QUEL CONTENU ?

Ce dispositif d'accompagnement spécifique porte sur 3 volets

- L'organisation et le management.
- Les ressources humaines.
- La gestion économique et financière.



QUELS APPORTS ?

Durant l'accompagnement le prestataire aidera les entreprises à :

- renforcer leur organisation en fiabilisant leurs outils et méthodes.
- améliorer la gestion de leur personnel, des emplois et des compétences.
- consolider et développer leur économie.

Quel déroulement

4 étapes

1 Lancement et pré-diagnostic :

recueil des éléments de présentation de l'entreprise,
utilisation de l'outil « diagnostic de la situation de l'entreprise »,
planification de l'accompagnement en intra et en inter-entreprises.

2 Accompagnement des entreprises sur les 3 volets thématiques.

3 Conclusion de la démarche :

chaque entreprise disposera d'un : diagnostic de sa situation; plan de développement; un plan d'action GPEC.

4 Suivi de la démarche :

bilan post appui-conseil SV à 6 et 12 mois des entreprises accompagnées

→ Sur une durée de quelques mois

Quelle prise en charge ?

3500 à 3750 euros par entreprise selon le nombre d'entreprises par session

entièrement financé par

- l'État (DGEFP, DGCA)
- la CPNEF-SV
- l'Afdas
- Audiens

aucune participation financière n'est demandée aux entreprises (sauf éventuels frais annexes)

Condition de démarrage de l'accompagnement

La lancement et la planification de l'accompagnement ne peut démarrer que lorsque les prestataires sont dans la capacité de constituer un groupe d'au moins 4 entreprises (6 au maximum)

QUI VERIFIE QUOI ?

L'AFDAS

Activité

Code APE : **9001Z, 9002Z ou 9004Z**

avec la **licence d'entrepreneur** de spectacle et/ou le **label** des prestataires de services techniques .

Ancienneté : activité depuis plus de **3 ans**

Effectif : employant 1 à 10 salariés en équivalent temps plein sur 2 des 3 derniers exercices.

LE PRESTATAIRE

Adéquation besoin d'accompagnement / prestation proposée

Projet entreprise

Disponibilité du bénéficiaire

La **fonction** de responsabilité et/ou d'encadrement **du salarié** bénéficiaire de l'appui-conseil

Quels interlocuteurs ?

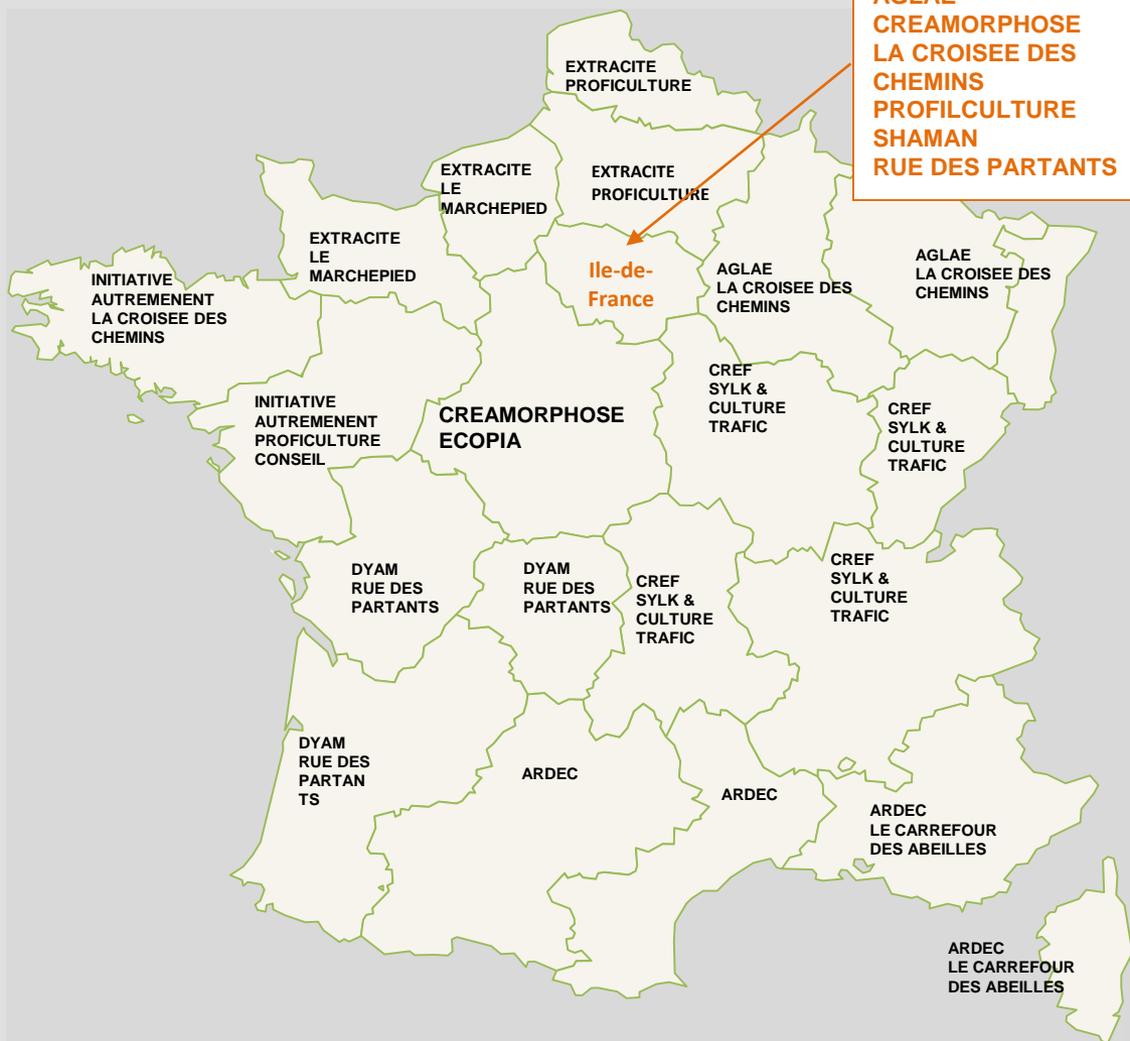
17 prestataires accrédités sur le territoire



Nouvelle organisation territoriale
de l'Afdas au 1^{er} janvier 2016 :



AGLAE
CREAMORPHOSE
LA CROISEE DES
CHEMINS
PROFILCULTURE
SHAMAN
RUE DES PARTANTS



- Dépôt des dossiers de candidature dès à présent
- Echanges avec le(s) consultant(s) : à réception de l'accord de principe de l'Afdas
- Date de mise en œuvre, constitution des groupes : dès le mois de septembre, en fonction des disponibilités et des groupes en cours de constitution
- Démarrage possible du mois de septembre au 1^{er} semestre 2017
- **Les équipes de l'Afdas sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions, vous aider à compléter le dossier et vous aider dans votre décision.**

Île-de-France

Afdas - 66, rue Stendhal 75020 Paris- Goretti Ferreira - 01 44 78 38 57-
et Diatou SY 01 44 78 36 76 dossiers.acsv@afdass.com

Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté

**Afdas délégation Centre-Est - Espace Confluence - 3, cours Charlemagne - CS
60038 -69286 Lyon Cedex 02-**
Nadège GENTY - n.genty@afdass.com – 04 72 00 55 06

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

**Afdas délégation Sud - Immeuble le Thèbes - 68 Allée de Mycènes - 34000
Montpellier**
Audrey MILCENT – a.milcent@afdass.com -04 91 99 44 83
et Arnaud BOULAND a.bouland@afdass.com - 05 56 48 69 17

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Afdas délégation Sud-Est — 40, boulevard de Dunkerque - BP 71663 - 13566

Marseille cedex 02-

Odile GIRAUD - o.giraud@afdass.com -04 91 99 21 18

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Afdas délégation Sud-Ouest — 74 rue Georges Bonnac - Les Jardins de Gambetta -
Tour 2 - 33000 Bordeaux**

Arnaud BOULAND - a.bouland@afdass.com - 05 56 48 69 17

Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire

Afdas délégation Ouest — 227, rue de Châteaugiron - 35000 Rennes

Stéphanie GERMAIN – s.germain@afdass.com – 02 23 21 12 65

Eric FEUVRAIE – e.feuvraie@afdass.com – 02 23 21 12 69

Corinne MALABEUF - c.malabeuf@afdass.com - 02 23 20 94 23

Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Normandie

Afdas délégation Nord-Ouest — 87, rue Nationale - 59000 Lille

Dorothee PODEMSKI – d.podemski@afdass.com – 03 20 17 16 86

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Afdas délégation Est — 42 rue Jean-Frédéric Oberlin - 67000 Strasbourg

Sylvie GERGES - s.gerges@afdass.com - 03 88 23 94 73



3. Le déploiement régional de l'EDEC :

Rencontres Drac : présentation contexte de l'EDEC et organisation réunions d'information

Drac non rencontrées : Ile de France, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, limousin

Rencontres Direccte : présentation contexte de l'EDEC et sollicitation pour déclinaison régionale

Diraccte rencontrées : Centre-Val de Loire, Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, PACA, Corse, Pays de La Loire

Déclinaison Accords :

Lorraine : accord signé

Pays de la Loire : échanges en cours

Centre Val de Loire : dossier en cours

Corse : dossier déposé

Bretagne : pas de déclinaison régionale

Bourgogne : accord en cours

Rhône-Alpes : dossier en cours

Hauts de France : accord en cours



Afdas.

Culture
Communication
Médias
Loisirs



cpnef:sv
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT



Nous vous remercions de votre attention



DGEFP, DGCA, CPNEF-SV, Audiens, Afdas